



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de construire

Question écrite n° 79744

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le caractère constructible d'une parcelle. Désormais, un certain nombre de parcelles, déclarées constructibles, ne pourront pas donner lieu à un permis de construire faute de surface suffisante pour mettre en oeuvre un assainissement individuel. Il souhaite connaître les mesures qui seront mises en oeuvre afin que les personnes qui ont acheté ce type de parcelle en la sachant constructible et doté d'un certificat d'urbanisme ne soient pas lésées par l'instauration de mesures rendant inconstructible leur terrain.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79744

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11236